COMMUNE DE
ROMAINMÔTIER-ENVY

Conseil général
Maison de Commune
Place du Bourg
1323 Romainmôtier
T 024 453 15 86
sec.conseil@romainmotier.ch
www.romainmotier.ch/conseil

Procès-verbal de la séance du Conseil général du 18 juin 2013

Mme Marlène Rèzenne, nouvelle Présidente du Conseil général, dirige sa première séance et ouvre en souhaitant la bienvenue aux membres du conseil, à la Municipalité et à la boursière.

Ordre du jour
L'ordre du jour proposé dans la convocation est accepté à l'unanimité, soit :

1. Appel nominal
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 11 décembre 2012
3. Assermentations et démissions
4. Comptes et gestion 2012
5. Bretenausaz : réalisation du chemin pour piétons et déplacement de la conduite d'eau potable
6. Maison de Commune : remplacement de fenêtres
7. Elections statutaires
8. Propositions individuelles
9. Communications et divers
10. Collation

1. Appel nominal
30 personnes présentes sur 57. Le quorum est 20, le conseil peut valablement délibérer. Les personnes excusées sont : Mmes et MM. Marie-Louise Amstein, Bluette Badan, Hélène Baudat Kolly, Marc Benoit, Isabelle Benza Ndiaye, Anne-Marie Besson, Jean-Jacques Besson, Michel Blanc, Valentina Blanc, Philippe Blanc, Anne Blum, Rémy Champion, Rösly Gaudard, Alexandra Knabenhans Lippuner, Martine Moinecourt, Jacques Moinecourt, Christian Morin, Anne-Catherine Morin, Hélène Perreaud.

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 11 décembre 2012
Le Syndic Fabrice de Icco précise que la lettre du Président du Conseil communal de Vaulion n'avait pas été adressée à la Municipalité de Romainmôtier-Envy. Il s'agissait d'une lettre ouverte adressée à et publiée par l'Omnibus.
Sans autre correction ou ajout, le procès-verbal est accepté à l'unanimité.

3. Assermentations et démissions
Démissions : Mme Marylou et M. Jacques Gardan, Mme Isabelle Benza Ndiaye et Mme Agata Jaxa comme membres du Conseil général; M. Alberto de Andrès en tant que Municipal. Assermentations : MM. Guy Lehmann et Ulysse Bieri en tant que membres du Conseil général; Mme Agata Jaxa en tant que nouvelle Municipale élue en remplacement de M. de Andrès.
En point "3b", la Présidente transmet les nombreux rapports élogieux reçus à propos de l'article du Syndic présentant la commune et paru dans un récent numéro de la Feuille des avis officiels du canton de Vaud.
Eclairé par les lumières de la Préfète du Nord-vaudois, le Bureau a décidé de revoir deux ou trois points de fonctionnement des séances du Conseil général. Les personnes prenant la parole sont invitées en se levant, à décliner leurs noms et prénoms afin de palier aux manquements de la Présidence et du secrétaire. Le Bureau propose que les préavis ne soient plus lus in extenso par la Municipalité, puisqu'ils sont reçus avec la convocation. On passera ainsi directement aux rapports de commission(s), aux débats et au vote. Ces deux propositions sont conjointement soumises au vote et acceptées à l'unanimité moins 1 abstention.

4. Comptes et gestion 2012 (préavis n° 01/2013)
Le rapport de la commission de gestion est lu par M. Michel Vincent.
Le Syndic répond et complète sur quelques points du rapport. Le prix de la location de l'abbatiale a augmenté, et non le coût des cérémonies (qui ne dépend pas de la commune). Par ailleurs, l'augmentation du nombre d'habitant·e·s est intervenu au début de l'année 2013, du fait des nouvelles maisons du Fochau, et n'apparaît donc pas dans les comptes 2012. M. Guillaume Henchoz demande en quelle année les conduites d'eau seront changées. M. de Icco répond que, bien que pas encore planifié, ce sera fait en lien avec les divers travaux à effectuer dans les tronçons de routes, particulièrement ceux sujets à subsides. La répartition dans le temps sera faite sur plusieurs années selon l'ancienneté du matériel et les besoins. A ce propos, les tonnages toujours plus élevés des véhicules pousseront à quelques travaux de divers tronçons.
La Présidente propose que chaque point des comptes et des investissements fasse l'objet de discussion et d'un vote formel, avant un vote sur le bilan comparé, puis un vote final sur l'ensemble.

Comptes :
- Point 1 : pas de remarque ni discussion; accepté à l'unanimité moins 1 abstention;
- Point 2 : pas de remarque ni discussion; accepté à l'unanimité moins 1 abstention;
- Point 3 : pas de remarque ni discussion; accepté à l'unanimité moins 1 abstention;
- Point 4 : pas de remarque ni discussion; accepté à l'unanimité;
- Point 5 : pas de remarque ni discussion; accepté à l'unanimité;
- Point 6 : pas de remarque ni discussion; accepté à l'unanimité moins 1 opposition;
- Point 7 : pas de remarque ni discussion; accepté à l'unanimité moins 1 abstention;
- Point 8 : pas de remarque ni discussion; accepté à l'unanimité.

Investissements :
- Point 3 : pas de remarque ni discussion; accepté à l'unanimité moins 1 abstention;
- Point 4 : pas de remarque ni discussion; accepté à l'unanimité moins 1 opposition;
- Point 6 : pas de remarque ni discussion; accepté à l'unanimité moins 1 opposition;
- Point 8 : pas de remarque ni discussion; accepté à l'unanimité.

Bilans comparés : pas de remarque ni discussion; accepté à l'unanimité.

Vote sur les comptes et investissements : à l'unanimité, le Conseil général accepte les comptes et la gestion 2012 tels que présentés et en donne décharge à la boursière, à la Municipalité et à la commission de gestion. La Présidente remercie la Municipalité et la boursière Mme Muriel Bovet pour la très bonne tenue des comptes et investissements.

5. Bretenausaz : réalisation du chemin pour piétons et déplacement de la conduite d'eau potable (préavis n° 02/2013)
Le rapport de la commission des finances est lu par M. Henchoz. M. de Icco précise un détail au point 6 : il ne s'agit pas de parcelles communales, mais de servitudes. Par ailleurs, il est probable que la commune ait les capacités de payer les travaux avec ses propres fonds, mais il est nécessaire de pouvoir emprunter en cas de besoin. Et pour que tout soit bien clair, il s'agit bien d'un montant de Fr. 125'000.-.
La discussion est ouverte. M. Guy Lehmann, habitant du chemin de la Bretenause, se sent particulièrement impliqué dans ce dossier à travers l'entreprise Ami Berthoud SA. Selon lui, Pascal Lugon, Syndic ayant lancé ce projet à l'époque, a présenté un projet dont le budget était intenable. Il propose que le conseil demande une nouvelle étude, notamment en examinant la possibilité de faire passer le chemin le long du Nozon.
Le Syndic (actuel) est étonné de cette intervention. Il rappelle que le plan de quartier implique que les propriétaires des parcelles de la Bretenause devraient participer au financement de ce projet de chemin. Par ailleurs, ce dossier a fait l'objet de plusieurs discussions au cours de ces dernières années au sein du Conseil général et le principe en a été adopté voici plusieurs années. Quant à la possibilité de passer le long du Nozon, on se souvient que le Service cantonal de la faune y était clairement opposé.
La Municipalité a toutefois réalisé que le montant devisé à l'origine était sous-évalué. La commission des finances a examiné les lieux des travaux. Il est admis par tous que la solution choisie est la plus simple, y compris la réfection de la conduite aux frais de la collectivité dont il est question dans le préavis, mais guère dans les débats.
M. Lehmann rappelle la servitude du chemin de la Bretenause. M. de Icco répond que celle-ci n'empêche pas la réalisation du projet.

M. David Chezeaux est étonné par le montant relatif aux travaux de la conduite d'eau. M. de Icco indique qu'elle passe sous le périmètre de la maison dont le projet est lié à celui du chemin.
M. Pierre Genier fait savoir qu'il est ravi de l'avancée de ce projet qui commence à dater. Il propose un amendement au préavis, afin de fixer un délai contraignant pour cette réalisation. Le Syndic n'est pas contre le principe, mais cela risque de poser un problème de coordination avec le chantier de la future maison liée au projet de chemin. Si la construction de celle-ci était retardée, nous risquerions de perdre la possibilité d'en utiliser les remblais et cela augmenterait le coût du chemin, nécessitant un nouveau préavis, et donc un nouveau délai. Il engage la Municipalité à chercher une autre solution si le chantier de la maison devait être encore retardé au-delà de fin 2013.
M. Chezeaux demande ce qu'il adviendra du chemin de Forel. Le Syndic répond que celui-ci ne figure pas dans le préavis, car il s'agit ici d'entretien et pas d'investissement. Mais il sera entretenu au même titre que le chemin nouvellement créé. M. Chezeaux invite l'Exécutif à faire attention aux crues en cas d'orage, vu la configuration des lieux. M. de Icco estime que la nouvelle conduite aidera à prévenir ce risque.
M. Adrien Guignard se demande s'il ne serait pas opportun d'ajouter une barrière à l'entrée du bois de Forel pour en limiter clairement l'accès aux véhicules. M. de Icco informe que le bois de Forel est un lieu public, et bien qu'on n'y encourage pas la circulation, il doit rester accessible. Du reste, ceci ne relève pas des compétences communales, mais cantonales.
La parole n'étant plus demandée, les débats sont clos.
M. de Icco relève que l'amendement proposé par M. Genier pose des problèmes d'application. Compte tenu de la volonté affichée de la Municipalité de vouloir faire au plus vite et au mieux pour la réalisation définitive, M. Genier accepte de retirer celui-ci.
Au vote, le Conseil général décide à l'unanimité moins 2 oppositions et 2 abstentions d'autoriser la Municipalité à emprunter et à investir la somme de Fr. 125'000.- afin d'effectuer les travaux prévus.

6. Maison de Commune : remplacement de fenêtres (préavis n° 03/2013)
Le rapport de la commission des finances est lu par M. Henchoz. M. de Icco précise qu'il ne s'agit pas ici d'investissement, mais d'entretien pur et simple, car les fenêtres à remplacer sont franchement en fin de parcours.
La discussion est ouverte. A Mme Véronique Kinal qui souhaite savoir quand sont prévus les travaux, le Syndic parle de l'été 2013.
La parole n'étant plus demandée, les débats sont clos. Au vote, le Conseil général décide d'autoriser la Municipalité à emprunter et à investir la somme de Fr. 18'495.- afin d'effectuer ces travaux.

7. Elections statutaires
Le Conseil général doit procéder à l'élection de commissaires pour repourvoir des postes dégarnis par des démissions. M. de Icco informe que la Loi cantonale sur les communes entrera en vigueur au 1er juillet 2013. Dès lors, le Conseil général pourra enfin se doter d'un nouveau règlement permettant, comme on l'a déjà débattu ces dernières années, de réduire le nombre de commissions, et donc de commissaires. Un projet de règlement sera présenté par la Municipalité au Conseil général en octobre prochain. Le Syndic et la Présidente proposent que le conseil réactive sa commission ad hoc ayant déjà agi courant 2012, avec un calendrier de ses travaux, afin que ledit projet puisse être soumis au conseil dans les meilleurs délais. La Présidente souhaite que le travail effectué l'an dernier par cette commission puisse servir de base aux travaux à remettre sur le tapis. La commission était composée de Mmes et MM. Anne-Marie Besson, David Chezeaux, Pierre Genier et Marlène Rèzenne. M. Manuel Siggen accepte de remplacer cette dernière.
Par ailleurs, nous devons compléter les commissions de gestion et des finances, comme dit au début de ce point. Cependant, il n'y a que des suppléant·e·s devant être remplacé·e·s, et ce pour une période n'excédant pas quelques mois. Les effectifs des commissions concernées correspondant aux obligations réglementaires, le Conseil général décide par acclamation de renoncer à élire des suppléant·e·s pour des prunes.
La Présidente précise que, malgré sa démission du Conseil général, le Dr Gardan demeure membre de la commission de salubrité publique en tant qu'expert médical.
Mme Rèzenne remercie chaleureusement M. Alberto de Andrès pour son engagement au sein de la Municipalité au cours de ces dernières années. Elle relève le temps

consacré, la masse de travail traité et elle espère qu'il pourra profiter largement de son temps libre retrouvé pour siéger au Conseil général. M. de Andrès remercie avec émotion. Il félicite et souhaite plein succès à Mme Agata Jaxa qui lui succède à la Municipalité. Il fait don à la Commune de Romainmôtier-Envy d'une gravure datant du XVIIe siècle et représentant le bourg de Romainmôtier. Il est applaudit chaleureusement par la salle.

8. Propositions individuelles
Il n'y en a aucune, le sujet est aussitôt clos.

9. Communications et divers
De la Municipalité, par le Syndic, sauf mention contraire :
- Traversée de route du Fochau : du fait du développement actuel et futur du quartier, la Municipalité songe à reprendre le tronçon de route cantonale qui le coupe en deux. Cependant, les finances communales nous permettraient au mieux de créer un passage piéton. Dans le cas contraire, les moyens financiers cantonaux permettent d'envisager un passage sous voie. Quoi qu'il en soit, la Municipalité souhaite créer un trottoir sur le côté sud de la route, afin de sécuriser l'accès à la gare. De plus, la vitesse pourrait être baissée à 50 km/h. C'est donc un choix politique, mais aussi financier, important mais pas facile.
- Mur des Portes : le mur éboulé appartient à un privé qui cherche activement le financement pour les travaux de réfections, en l'occurrence des subsides fédéraux pour route historique. Il faut donc prévoir que la remise en état prendra du temps. Il ne serait pas pertinent que la Commune prenne les travaux à sa charge, puis en demande le remboursement au propriétaire, car le délai normal pour la procédure (préavis, etc.) serait également long de plusieurs mois. Il donc faire preuve de patience.
- Projet d'habitations dans le Vallon du Nozon : le Syndic se collette aux complications administratives afin de faire avancer ce dossier face aux services cantonaux de l'aménagement du territoire, dont la cheffe est Béatrice Métraux. Les informations concernant le projet d'écoquartier de la gare seront organisées prochainement.
- Chauffage à distance : la collaboration avec le partenaire institutionnel a donc été abandonnée comme annoncé lors de la séance du conseil du 30 octobre dernier, du fait de l'inadéquation entre les vues des deux partenaires. La Municipalité étudie une autre version du projet avec plusieurs petites centrales réparties au lieu d'une seule.
- Parc naturel du Jura : des vélos à louer seront installés prochainement près de la Grange de la Dîme, avec possibilité de les laisser ensuite dans un autre lieu de location à travers le parc. Une réduction du prix de location devrait être établie pour les habitant·e·s de Romainmôtier-Envy.
- Subventions pour activités artistiques des enfants : M. de Andrès rappelle la possibilité pour les parents financièrement serrés d'obtenir une subvention communale pour les activités culturelles de leurs enfants. Le budget est d'environ Fr. 500.- par an à répartir selon les demandes.

Du Conseil général, aucune intervention n'est émise.

10. Verrée estivale
En clôture de cette dernière séance avant l'été, la Présidente remercie les participant·e·s, ainsi que l'ensemble des intervenant·e·s des travaux de la Commune. Elle souhaite à toutes et tous un très bel été et invite les personnes présentes à partager le verre de l'amitié au caveau.

Elle lève la séance à 21h52.

La Présidente **Le secrétaire**